

7 « L'interdiction de port des cargos nord-coréens est un message »

ENTRETIEN INTEGRAL IN [Les Echos](#) DU 14 OCTOBRE 2017

L'ONU a «interdit de port» dans le monde quatre cargos nord-coréens accusés de transporter des marchandises frappées par des sanctions (charbon, fer, poisson...). Interview de Hervé THOMAS, délégué général d'Armateurs de France. L'interdiction qui frappe les cargos nord-coréens est «une première», a déclaré le Comité de suivi des sanctions de l'ONU. Est-ce le cas ? « L'ONU a déjà imposé des restrictions maritimes contre des pirates en Somalie et contre des trafiquants de clandestins et de pétrole en Libye, mais c'est la première fois qu'un Etat est visé. Ceci dit, ce n'est pas la première fois que l'ONU impose des restrictions maritimes à la Corée du Nord. Elle a interdit aux Etats membres de louer ou d'affréter en Corée du Nord leurs navires battant leurs propres pavillons, de leur fournir des services d'équipage, d'immatriculer des navires dans ce pays, d'acheter des minerais ou de vendre du carburant dans le pays... En mars 2016, l'ONU a ainsi adopté la résolution 2270 qui visait la société de transport maritime nord-coréenne Ocean Maritime Management pour mettre à l'index 31 navires lui appartenant. Un dispositif durci le 11 septembre dernier, le Conseil de sécurité interdisant aux citoyens et aux entreprises des Etats membres d'effectuer ou faciliter les transferts de navire à navire à destination ou en provenance des navires battant pavillon nord-coréen. Ce, pour tout produit fourni ou en provenance de ce pays ». Comment réagit le monde maritime français à cette initiative ? « Pour le monde maritime français, la Corée du Nord est un élément totalement périphérique qui entre dans la sphère de la politique internationale. Les rares trafics maritimes restent des marchés d'approvisionnement (500.000 à 1 million de tonnes de pétrole et produits pétroliers) tolérés par la Chine et la Russie. Au-delà, restent des trafics de marchandises maritimes diversifiées de faible ampleur d'un Etat qui n'est pas totalement dans la marginalité commerciale. Les questions portuaires ne relèvent donc que de la Chine et un peu de la Russie. L'interdiction qui frappe ces quatre cargos nord-coréens a pour fondement plus global des sanctions économiques concernant le commerce extérieur de ce pays. Il s'agit donc d'un élément diplomatique de plus qui cible le commerce extérieur nord-coréen au travers de ces faibles vecteurs maritimes. La France n'est concernée par aucun de ces aspects (marchandises, navires) ».